Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20261117-DEL2026_241-DE

DEL 2026/241

Liffré-Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE DIX-SEPT NOVEMBRE À VINGT HEURE TRENTE, les membres de la Communauté de communes de Liffré-Cormier Communauté, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guillaume BÉGUÉ.

Lieu de la séance	Visio conférence
Date de convocation	10 novembre 2026
Présents	MMES : C. BRIDEL, I. CERNEAUX, G. DUMONT, I. GAUTIER, C. GILLET, N. HEUZÉ-MICHEL, C. LE BON, A-L. OULED-SGHAÏER, E. THOMAS-LECOULANT, B. VANNIER. MRS : O. BARBETTE, J. BÉGASSE, G. BÉGUÉ, J. BELLONCLE, B. BONENFANT, L. BOUTHELOUP, B. CHEVESTRIER, Y. DANTON, E. FLAUX, E. FRAUD, T. JOUANGUY, V. LEMIÈRE, A. PÉCHON, J-M. PELLEN, J-P. ROUDIER, R. SALAÜN
Absents représentés	MMES K. CHESNAIS-GIRARD (POUVOIR À C. BRIDEL), P. MACOURS, (POUVOIR À C. LEBON), M. LANGLAIS-ELLEOUET (POUVOIR À A. PÉCHON) M. Y. LE ROUX (POUVOIR À J. BÉGASSE),
Absents	MMES A. BEAULIEU, L. BODIN, C. LEMOINE MRS : J. DELAUNAY, D. VEILLAUX, F. TROUVÉ
Secrétaire de séance	Jean-Marc PELLEN

URBANISE, FONCIER, HABITAT

Convention d'étude - Atelier de Programmation Urbaine et Immobilière du Master « Maîtrise d'Ouvrage Urbaine et Immobilière » (MOUI) – entre Liffré-Cormier Communauté, la Ville de Liffré, la Ville de Saint-Aubin-du-Cormier et l'Université Rennes 2 – Approbation

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n°35-2023-10-03-00002 du 03 octobre 2023 portant modification des statuts de la communauté de communes « Liffré-Cormier Communauté » ;

VU le projet de convention d'étude quadripartite entre Liffré-Cormier Communauté, la Ville de Liffré, la Ville de Saint-Aubin-du-Cormier et l'Université Rennes 2 relative à la mise en œuvre d'un atelier de Programmation Urbaine et Immobilière avec les étudiantes et étudiants de 2e année du Master Maîtrise d'Ouvrage Urbaine et Immobilière (MOUI) ;

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20261117-DEL2026_241-DE

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 13 octobre 2026 ;

Il est exposé ce qui suit :

Liffré-Cormier Communauté est engagée dans l'élaboration de son PLUiH depuis fin 2023. Les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ont été débattues en début d'année 2026, et la démarche se poursuit avec la rédaction en cours des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles et du futur règlement.

Dans le même temps, les villes de Liffré et de Saint-Aubin-du-Cormier ont entamé des réflexions sur les évolutions urbaines de plusieurs de leurs quartiers, dans une perspective de renouvellement urbain, de densification et de mixité fonctionnelle.

Dans ce contexte, un conventionnement quadripartite avec le Master Maîtrise d'Ouvrage Urbaine et Immobilière (MOUI) de l'Université Rennes 2 apparaît opportun, mêlant regards d'étudiants, d'enseignants-chercheurs et de professionnels de l'urbanisme opérationnel sur des secteurs en mutation, identifiés en tant que potentiels de renouvellement urbain au sein du futur PLUiH.

Contenu de la convention d'étude

Les secteurs retenus

L'atelier de Programmation Urbaine et Immobilière consistera à produire un travail prospectif et de réflexion sur la mise en œuvre de projets opérationnels contribuant à l'évolution de deux secteurs urbains de Liffré-Cormier Communauté :

- Sur Liffré : le secteur « La Quinte – Vert Galant – Mare Gaucher », qui mêle enjeux d'habitat et de commerce, ainsi qu'un enjeu de complémentarité avec la centralité principale de Liffré ;
- Sur Saint-Aubin-du-Cormier : le secteur « Chedeville », qui mêle enjeux de connexion avec la centralité de Saint-Aubin-du-Cormier, enjeu de requalification de l'entrée de ville au nord, et qui permet d'interroger la programmation urbaine à long terme de ce secteur aujourd'hui situé au sein d'une zone d'activités économiques relativement ancienne.

Objectifs de la démarche

L'objectif de la mission est triple :

- Nourrir les réflexions des communes de Liffré et de Saint-Aubin-du-Cormier, en proposant des scénarios d'aménagement en lien avec le contexte urbain environnant, et en y intégrant une visée opérationnelle ;
- Contribuer à l'élaboration des OAP sectorielles du PLUiH, en proposant de grands principes d'aménagement dont la faisabilité opérationnelle et financière aura été investiguée ;
- Transférer les apports de cet atelier aux autres secteurs de renouvellement urbain du territoire, favorisant ainsi la montée en compétence des élus et agents de Liffré-Cormier Communauté.

La mission pédagogique se déroulera entre janvier 2027 (lancement de la phase diagnostic, visites et enquête sur site) et avril 2027 (présentation finale des scénarios programmatiques et approches pré-opérationnelles). La convention prendra fin au plus tard le 30 juin 2027, terme de l'année universitaire 2026-2027.

Les modalités de financement

Le financement de l'atelier est réparti entre les trois collectivités de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20261117-DEL2026_241-DE

Liffré-Cormier Communauté	2 200 € nets de taxes
Ville de Liffré	2 150 € nets de taxes
Ville de Saint-Aubin-du-Cormier	2 150 € nets de taxes
Soit un total versé à l'Université Rennes 2	6 500 € nets de taxes

Ce montant est forfaitaire et non révisable. Il est destiné à couvrir les frais nécessaires à la réalisation des travaux des étudiants (frais de déplacement pédagogiques, frais de reproduction des documents…).

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention d'étude relative à la mise en œuvre d'un atelier de Programmation Urbaine et Immobilière dans le cadre du master MOUI de l'université Rennes 2, convention entre Liffré Cormier Communauté, la ville de Liffré, la ville de Saint-Aubin du Cormier et l'université Rennes 2. Le projet de convention est joint en annexe de la présente délibération ;
- **AUTORISE** Madame Claire BRIDEL, Vice-présidente de Liffré-Cormier Communauté, à signer cette convention d'étude, ainsi que tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

La séance est levée à 21h38.

Fait à La Bouëxière.

Publiée conformément aux dispositions des articles L 2121-25 et L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur le site liffre-cormier.fr.

Le Président,
Guillaume BÉGUÉ

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc PELLEN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Liffré-Cormier Communauté.